

BILANS DE COMPETENCES



MARIE RICHETTE - PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

50.69.42

marie.richette@gmail.com

CISE 1 bis av Antoine Becquerel
Dumbéa Koutio



EMPLOYEUR

Le bilan de compétences peut vous aider à :

- ▶ optimiser votre politique de gestion des ressources humaines
- ▶ mieux connaître votre « capital compétences » et le potentiel de vos collaborateurs
- ▶ fidéliser vos collaborateurs et les motiver à s'investir dans les projets de l'entreprise
- ▶ développer l'employabilité de vos collaborateurs.

EMPLOYÉ(E)

Accompagné(e) sur un délai de 1 à 3 mois, alternant entretiens, travail personnel et tests (personnalité, intérêts professionnels...), le bilan de compétences peut vous aider à :

- ▶ faire le point sur votre parcours professionnel
- ▶ prendre conscience de vos points forts et de vos points faibles
- ▶ mieux comprendre vos aspirations personnelles et professionnelles
- ▶ faire évoluer votre carrière
- ▶ identifier vos besoins en formation.